

Compte rendu de la réunion du mardi 19 mai au 29 rue de la grande Brière

Présents : Yvan Lelong, Cédric Delescluse, Daniel Amiaud, Corinne Bacquias, Corentin Dubus, Christian Rozé

Excusés : Patrick Chapira, Tanguy Lagrange

Points abordés :

Lettre régularisation travaux de Patrik Chapira

Demande travaux Monsieur Hémadi (clôture)

Respect du bornage des parcelles de Messieurs Lovisa et Lagrange

Respect du règlement de copropriété de Messieurs Bourdonnais et Rouault

Gestion des espaces verts

Révision des statuts

Pose de panneaux « Propriété privé »

Local commun

Lettre régularisation travaux Chapira

Patrick nous a transmis la preuve de sa demande d'autorisation auprès de la mairie de Montigny. Son extension réalisée depuis 1992 est bien conforme au règlement de l'ASL. Christian écrit et lui envoie le courrier de régularisation des travaux.

Demande travaux de Hémadi

Monsieur Hemadi nous a transmis la déclaration préalable déposée le 21/03/2022 puis complétée le 21/04/2022 auprès de la mairie. Il n'y a pas d'opposition. Le projet de clôture respecte le règlement de l'ASL et ménage l'accès libre aux équipements publics. Christian écrit le courrier de régularisation des travaux de Monsieur Hémadi.

Respect du bornage de Messieurs Lovisa et Lagrange

Monsieur Lovisa a mordu quelques mètres sur l'espace commun.

Christian adresse une LAR, ci-jointe à Monsieur et Madame Lovisa

Monsieur Lagrange a largement mordu sur l'espace commun.

Christian adresse une LAR, ci-jointe à Monsieur Lagrange

Respect du règlement de copropriété de Messieurs Bourdonnais et Rouault

Monsieur Rouault place sa poubelle jaune dans le passage d'accès aux garages et gêne son voisin Monsieur Bourdonnais. Il est rappelé que les passages doivent rester totalement libres conformément au règlement de copropriété. Affaire résolue par les copropriétaires ?

Gestion des espaces verts

RAS. Travail satisfaisant.

Révision des statuts

Les derniers ajustements ont été effectués en réunion de bureau.

Cédric/Corinne doit remettre une version propre et une version ancienne avec corrections sous peu.

Le terme « cahier des charges » est maintenu bien qu'il s'apparente davantage à un règlement de l'ASL

Les statuts prévoient le cas de distraction d'un lot comme prévu par la loi.

La liste officielle des parcelles privatives et communes est établie.

Ensuite, la démarche prévue est la suivante :

1) diffuser à tous les copropriétaires, les deux versions avec une lettre :

- invitant à poser des questions ou faire des remarques si nécessaire jusqu'au 5 septembre au plus

tard,

- indiquant que la fête de la résidence sera une occasion d'en parler,
 - précisant la nécessité d'être suffisamment nombreux lors de l'AG pour valider les nouveaux statuts
- 2) Après vote de la résolution à l'AG, il faut :
- faire une déclaration des statuts auprès de la préfecture (dans les 3 mois)
 - obtenir le récépissé de déclaration (dans les 5 jours)
 - publier les statuts au Journal Officiel

Panneaux « propriété privée »

Tanguy a acheté les panneaux. Reste à mettre en place ceux-ci. Toujours à suivre.

Local commun

Action en cours ; Christian et Corentin doivent relever l'état de la porte, prendre des mesures et décider de réparer ou remplacer cette porte. Toujours à suivre, action prévue en août.

rappel de l'URL du site : <http://asl.lemanet.free.fr/>

Fête de la résidence dans un mois ! : **Dimanche 26 juin**

Réunions de bureau suivantes : **5 juillet**, 13 septembre AG : jeudi 20 octobre